



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/2018

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2018

Affiché le : 07 JUIN 2018

L'An deux mille dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mai 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC., GARBIN, SEIB-TAUPIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. CANEZIN
M. FERTE J.	à	Mme JOUET.
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN

ABSENT : M. DELON.

SECRETAIRE : M. SANCHEZ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Crèche GROS CÂLIN - demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la crèche Gros Câlin sollicite une contribution d'équilibre de son résultat déficitaire d'activité de l'exercice 2017. A l'appui de sa demande, elle verse des pièces financières justificatives.

Considérant que la commune s'est engagée, dans une convention partenariale, à intervenir financièrement pour aider la crèche Gros Câlin à faire face à d'éventuelles difficultés de gestion sur les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

Vu la délibération N° 56/2016 du 29 septembre 2016 autorisant Madame le Maire à signer cette convention partenariale ;

Vu l'Assemblée Générale de l'Association en date du 26 avril 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

➤ D'aider la crèche Gros Câlin à hauteur de 4 500 € afin de tendre à l'équilibre de son rapport d'activité 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 04 juin 2018

Le Maire

Lysiane MAUREL

